



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 025-212501936-20240627-2024_027-DE

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 18 juin, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de juin.

| Membres en exercice : 17 | | Secrétaire de séance : Christine TREDANT |
|------------------------------|---|--|
| Présents : 16 | Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT | |
| Absents : 1 | Martial CORDIER | |
| Procurations : 1 | Martial CORDIER donne procuration à Christine ARNOUX | |
| Ayant pris part au vote : 17 | Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT | |

Délibération n°2024 – 027 :

Objet : Modification du tableau des effectifs communal au 1^{er} août 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif et les conditions d'exercice des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'extension des horaires du périscolaire en accueil de loisirs le mercredi et les vacances nécessite la création de deux postes afin d'assurer les emplois de responsable de service à temps complet et de renfort à temps non complet.

C'est pourquoi, en préparation des futurs recrutements, il est nécessaire de créer au tableau des emplois les grades suivants :

| Filière | Cadre d'emplois | Grade | Quotité |
|-----------|---------------------------------|--|---------------------------------|
| Animation | Adjoint d'animation territorial | Adjoint d'animation | Temps non complet 11 h / sem. |
| | | Adjoint d'animation | Temps complet |
| | | Adj. d'animation principal de 2 ^{ème} classe | Temps non complet 11 h / sem. |
| | | Adj. d'animation principal de 2 ^{ème} classe | Temps complet |
| | | Adj. d'animation principal de 1 ^{ère} classe | Temps non complet 11 h / sem. |
| | | Adj. d'animation principal de 1 ^{ère} classe | Temps complet |
| Technique | Adjoint technique | Adjoint technique | Temps complet |
| | | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Temps complet |
| | | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | Temps complet |

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide d'ajouter ces grades au tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2024 :

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :



Le Maire,
Anthony MERIQUE :